



aqésap

Renouvellement de la politique culturelle du Québec

Mémoire

Déposé le 26 août 2016 au ministère de la Culture et des Communications au
sujet de la démarche de consultation publique.

Association québécoise des éducatrices et éducateurs spécialisés en arts plastiques
(AQÉSAP)

1319 chemin de Chambly, bureau 202, Longueuil (Québec) J4J 3X1 Canada

T 1-514-808-1422

info@aqesap.org / www.aquesap.org

Table des matières

Comité de rédaction	3
Présentation de l'AQÉSAP	4
Mission	5
Valeurs.....	5
1. Les grands principes	6
2. La culture dans une perspective de développement durable.....	7
3. L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante	10
4. Le rapport du citoyen à la culture	14
5. La gouvernance et le financement	20
6. Conclusion	21

Comité de rédaction

- M. Michel Lemieux, président de l'AQÉSAP, enseignant des arts plastiques à la CSDN et chargé de cours à l'École d'art de l'Université Laval
- Mme Christine Faucher, professeure à l'École des arts visuels et médiatiques, UQAM
- M. Martin Lalonde, doctorant en éducation artistique et chargé de cours à l'Université Concordia
- M. Robert Rochon, vice-président de l'AQÉSAP, conseiller pédagogique retraité de la CSDL
- M. Yves Girard, trésorier de l'AQÉSAP, enseignant retraité du Collège de Maisonneuve

Présentation de l'AQÉSAP

L'Association québécoise des éducatrices et éducateurs spécialisés en arts plastiques (AQÉSAP) est née de la fusion en 1979 de deux associations, soit l'Association des professeurs d'arts plastiques du Québec (APAPQ), fondée en 1968, et l'Association des responsables de l'enseignement des arts plastiques du Québec (AREAPQ), fondée en 1967.

L'AQÉSAP est un organisme sans but lucratif qui regroupe les intervenants œuvrant dans le domaine de l'éducation aux niveaux préscolaire, primaire, secondaire, collégial et universitaire. De plus, certains de nos membres sont directement impliqués dans la rédaction des nouveaux programmes au ministère de l'Éducation. Nous sommes aussi impliqués dans le réseau du ministère de la Culture et des Communications, notamment en ce qui concerne les Musées et les Maisons de la Culture.

Par ses activités, l'AQÉSAP désire regrouper les personnes engagées dans l'organisation et dans l'enseignement des arts plastiques au Québec. Elle s'est donné comme objectifs de promouvoir l'enseignement des arts plastiques en milieux scolaire et parascolaire et de stimuler la recherche pédagogique relative à l'enseignement des arts plastiques.

Mission

Le rôle de l'Association des Éducatrices et Éducateurs Spécialisés en Arts Plastiques est de promouvoir et de défendre la qualité de l'enseignement des arts, de stimuler la recherche et de favoriser le partage d'expériences pédagogiques par le biais de formations, de colloques, de congrès et de sa revue Vision. De plus, l'AQÉSAP collabore activement au sein des différents comités de travail du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, soutient ses membres et la relève avec les universités, développe des partenariats durables avec les personnes et les groupes partageant les visées éducatives de l'école québécoise.

Valeurs

L'humanisme se définit par l'ouverture à la différence, les relations interpersonnelles harmonieuses, le respect, l'épanouissement des personnes et le bien-être collectif.

La coopération vise à ce que les contributions individuelles et collectives favorisent la réussite des élèves. Elle se caractérise par le partenariat, la participation, le partage, l'entraide, l'esprit d'équipe, l'intégrité et la responsabilisation.

La conscience professionnelle est un ensemble d'attitudes telles que l'honnêteté, la minutie, l'attention et le sérieux que l'on accorde à son travail.

La cohérence exige une concertation dans les décisions et une coordination dans les actions de façon à ce que l'action s'harmonise au discours.

1. Les grands principes

«Un ensemble de principes est proposé comme fondements sur lesquels s'appuiera la politique culturelle renouvelée. Ces principes serviront de toile de fond à notre réflexion et nous guideront dans les orientations que nous sommes appelés à définir.» (Renouveau de la politique culturelle du Québec, cahier de consultation, 2016, p. 8)

Nous sommes d'avis que l'ensemble des principes proposés comme fondements sont indéniablement pertinents. Toutefois, certains principes nous interpellent davantage. Le **caractère essentiel de la culture** nous apparaît évident. La culture est un besoin pour l'homme et c'est l'essence même de son identité. Elle lui permet de se réaliser.

Nous sommes aussi d'avis que **l'engagement renouvelé de l'État** est un principe important à considérer. À tous les niveaux, la culture ne pourrait rayonner sans le soutien financier du gouvernement. Elle doit être considérée comme une ressource indispensable à notre société québécoise.

«La culture est un puissant catalyseur de créativité et d'innovations sociales et technologiques. Le soutien à la créativité et à l'innovation est une condition essentielle pour assurer la viabilité du développement global de la société.» (Agenda 21C de la culture au Québec, 2012, p. 9)

Il nous apparaît important que **l'accès, la participation et la contribution de tous à la culture** soient parmi les principes à considérer. Comme un droit fondamental, chaque citoyen doit avoir accès à la culture et doit pouvoir y contribuer. Nous devons créer ce sentiment d'appartenance à une collectivité culturelle.

Il nous apparaît aussi indéniable que **la recherche d'équité** est un principe capital pour le développement et le partage de cette culture. Tout individu doit avoir accès aux différentes ressources culturelles. Nous pensons que l'accessibilité à la culture devrait être possible partout sur le territoire du Québec.

2. La culture dans une perspective de développement durable

Comment renforcer l'interaction entre la politique culturelle et les politiques des autres secteurs (social, économique, éducatif, environnemental, territorial et de la santé), et ce, à tous les paliers d'intervention (national, régional, local) ?

Nous sommes d'avis que nous devons maintenir les ententes entre les différents secteurs gouvernementaux. Ces ententes doivent évidemment tenir compte des différents paliers d'intervention. Il nous apparaît important de maintenir le Protocole d'entente Culture-Éducation. L'intégration de la dimension culturelle à la mission éducative est essentielle pour développement des jeunes.

Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel afin de favoriser une approche gouvernementale transversale et cohérente ?

Depuis 1997, les ministères de l'Éducation et de la Culture sont unis par un protocole d'entente ouvrant la voie à la collaboration des milieux culturels et scolaires. Les rapports « Culture-Éducation » facilités par ce protocole offrent notamment la possibilité « aux jeunes du Québec de s'initier à la culture sous ses différentes formes, de vivre eux-mêmes des expériences culturelles [...] » (2013, p. 2). De plus, les intentions énoncées dans ce protocole visent à contribuer à l'évolution des pratiques culturelles. On peut y lire que les « ministères souhaitent encourager les milieux à prendre en compte les pratiques culturelles émergentes, la diversité des modes d'expression artistique et de diffusion de la culture, y compris les modes technologiques ou virtuels, et les nouvelles habitudes culturelles qui se créent » (p. 3). Dans ces conditions, les orientations du MCC vont plus loin que la notion de démocratisation de la culture, reposant sur une conception relativement traditionnelle de celle-ci. En effet, cette visée entre en résonance avec la notion de démocratie culturelle, telle qu'envisagée par Bellavance (2000), Poirier et al. (2012), Richard (2006) et Freedman (2000), où l'univers complexe des pratiques culturelles est valorisé dans une logique du « bas vers le haut » (Poirier et al. 2012). L'AQÉSAP appuie cette vision actualisée de la culture centrée sur l'idée de **démocratie culturelle**. Qu'il soit question d'organismes communautaires, d'écoles primaires ou secondaire, d'établissements collégiaux ou universitaires, de

musées ou de galeries d'art, l'AQÉSAP joue déjà un rôle de cohésion en rapprochant ces différents milieux, en les invitant au dialogue et à la collaboration notamment dans les événements et publications qu'elle organise et engendre.

«Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et leur participation à la vie culturelle. Valoriser la pratique amateur et la médiation culturelle. Inclure les citoyennes et citoyens dans les processus d'élaboration des politiques culturelles, à tous les niveaux. Miser sur le loisir culturel comme lieu d'apprentissage et d'appropriation citoyenne.» (L'objectif 5 de l'agenda 21, 2012, p. 11)

Le rôle de l'AQÉSAP pourrait être encore plus grand, c'est-à-dire qu'il pourrait étendre sa portée pour montrer qu'il n'y a pas une dichotomie entre apprentissages formels (ex. : école) et apprentissage informels (pratiques en amateurs). Favoriser les transferts de compétences permet d'accroître le pouvoir des citoyens : à fortiori en contexte scolaire où les jeunes, à la différence des adultes, possèdent une plasticité dispositionnelle importante (Lahire, 2004), stimulant leur soif d'exploration. Le renouvellement de la politique culturelle est un moment charnière, un « moment clé » pour l'AQÉSAP permettant de réaffirmer son rôle primordial, son rôle de premier plan permettant de saisir cette « période sensible » : les élèves sont les « créateurs/consommateurs culturels » de demain. Ces futurs citoyens sont formés, sur les plans culturels et artistiques, en majeure partie par les spécialistes en arts du milieu scolaire. En effet, le nombre d'heures vécu en classe d'art est supérieur à celui vécu en présence de médiateurs culturels, dont le rôle est également essentiel mais complémentaire.

Comment accroître les synergies et les partenariats entre l'administration publique et les autres catégories d'acteurs : les instances régionales, les entreprises privées, les milieux scolaires, les universités, les hôpitaux, la société civile, les citoyens, les jeunes, etc. ?

Une conception commune de la culture, qui n'empêche pas chaque citoyen ou organismes d'entretenir par ailleurs ses réflexions propres et d'avoir sa propre couleur, faciliterait la fluidité entre les différents partenariats. Un socle commun minimal pour nous comprendre. Travaillons-nous dans l'esprit de la démocratie culturelle promue par le MCC? Ou notre action est-elle entravée par le simple fait que l'un des partenaires a une vision plus élitiste de la culture, qui ne va pas dans le même sens que la nôtre? Que l'action de l'autre puisse même nuire à l'effort commun? L'AQÉSAP démontre une

grande ouverture sur le plan de la réflexion sur la culture comme le montrent ses diverses collaborations avec les milieux universitaires. Toutefois, nous comprenons l'importance d'une conception de la culture **commune et effective**. Nous entendons sur un « socle commun » au regard de la culture est susceptible d'accroître notre pouvoir d'action.

3. L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante

Comment améliorer la visibilité des contenus culturels québécois, particulièrement francophones, sur Internet et les autres plateformes numériques (jeu, mobilité, réalité virtuelle et augmentée, installations interactives) ? Comment faire en sorte que les créateurs, les producteurs et les entrepreneurs culturels fassent leur place dans ce nouvel environnement ?

Comme le ministère de la Culture et des Communications (MCC), nous sommes conscients que le numérique a transformé nos vies, nos activités et notre perception du monde. Nous savons que le MCC a entamé, en 2010, un vaste processus de consultations auprès de ses clientèles afin de déterminer les actions à entreprendre en culture pour amorcer le virage numérique au Québec. Nous savons aussi que ces travaux de consultation ont permis au MCC d'élaborer le Plan culturel numérique du Québec. Pourtant, l'AQÉSAP qui promeut et défend la qualité de l'enseignement des arts au Québec ne fait pas partie des organismes consultés. Ce Plan avait pour mission d'assurer la vitalité de la culture québécoise et la faire rayonner sur les marchés locaux, nationaux et internationaux. Il permettait aussi d'aider les milieux culturels à effectuer une transition harmonieuse vers l'univers numérique.

Pour sa part, depuis les dernières années, l'AQÉSAP a entrepris sans aucune aide financière, un virage numérique. Le site web de l'association, qui constitue un phare pour le milieu de l'éducation artistique au Québec, a fait l'objet d'une refonte complète et est devenu, signe de renouveau technologique, un outil de communications indispensable avec nos membres. Toutefois, il nous reste encore beaucoup de travail pour compléter cette démarche.

Par ailleurs, depuis 1969, l'AQÉSAP édite la revue Vision. Cette revue permet aux étudiants, enseignants et chercheurs de se renseigner sur ce qui se vit dans les milieux, de découvrir de nouveaux projets artistiques et culturels ou de lire les réflexions ou recherches de nos membres. Elle laisse la parole à tous ceux qui croient à l'éducation artistique. En 2013, pour des raisons économiques, technologiques et

environnementales, la publication de la revue est passée d'une édition imprimée à une édition électronique distribuée sous format PDF. Aujourd'hui, l'arrivée des smartphones et des tablettes tactiles a refondé notre rapport à internet et à la réalité. Actuellement, un comité d'édition travaille à l'élaboration d'une édition numérique augmentée qui deviendra une revue web. Puisque beaucoup d'entreprises du livre et de l'édition spécialisée ont reçu de l'aide pour faire ce passage au numérique, l'AQÉSAP souhaiterait, pour poursuivre ce virage, un soutien financier du gouvernement.

Quels sont les enjeux prioritaires auxquels le gouvernement devrait s'attaquer dans le domaine des communications ?

Le soutien à la rédaction et à la publication de contenus numériques dans le domaine de la culture et dans le domaine de l'éducation devrait être une priorité pour le gouvernement. À l'ère du paradigme de la société de l'information, le nouveau capital est l'information. À défaut de produire et diffuser du matériel éducatif ou culturel, la population se tourne vers le marché global dans lequel transige du contenu provenant des grands conglomérats qui dominent le marché, à savoir le modèle états-unien et le modèle britannique.

La santé et la pérennité de la société québécoise en tant que culture propre et distincte passe donc sans surprise par sa capacité à produire du matériel culturel et éducatif et à entretenir les espaces (physiques et virtuels) où transigent ces contenus.

Quels sont, parmi les volets de la chaîne culturelle suivants, ceux qui requerront une attention particulière au cours des prochaines années et pourquoi ?

a) la formation des créateurs, des travailleurs et des entrepreneurs culturels,

Les enjeux et les perspectives professionnels de la culture ne sont pas assez clairement définis et établis dans le curriculum du primaire et du secondaire. Les possibilités qui s'ouvrent aux jeunes qui désirent faire carrière dans ces domaines doivent manifestement pouvoir se dessiner à travers des manifestations et exemples concrets ancrés dans la culture d'un milieu. La place accordée aux arts visuels et médiatiques n'est pas assez importante pour que puisse se développer pleinement la conscience culturelle des jeunes. Nous sommes d'avis que la création d'espaces de médiation culturelle dans les milieux scolaires représenterait un avantage pour l'ensemble des objectifs de l'agenda 21.

Nous proposons l'établissement d'un espace de création, d'appréciation et de médiation culturelle signifiant dans les milieux scolaires dans lesquels convergent les différents acteurs d'un milieu. La visée est ici de décroquer l'école et de favoriser les partenariats afin que les contenus culturels puissent circuler de manière fluide d'une sphère sociale à une autre. La dimension culturelle dans le programme de formation générale du primaire et du secondaire ne doit pas en être une exclusivement théorique œuvrant comme directive de fond, elle doit aussi bénéficier de manifestations concrètes et locales dans lesquels les citoyens d'un milieu auront l'occasion d'interagir de manière créative ou appréciative avec les contenus qui y transigent.

b) la création,

Pour l'association, une attention portée sur la création nous semble une dimension importante. Composante essentielle de l'éducation artistique, le développement de la création est inscrite au programme. Dans cet esprit, depuis quelques années, la conférence d'ouverture de notre congrès est donnée par un artiste reconnu, faisant découvrir à nos membres le travail de cet artiste et son contexte de création. Des artistes comme Robert Lepage et Marc Séguin sont ainsi venus prononcer une conférence. De telles initiatives seront à poursuivre et à encourager.

c) la production,

En plus de privilégier le contact avec des artistes contemporains reconnus, il nous semble opportun d'offrir des expériences de production à nos membres. Ainsi, nous offrons régulièrement des ateliers de production lors de nos congrès. De plus, divers ateliers pratiques sont offerts aux membres durant l'année.

Enfin, l'association organise une exposition biennale pour ses membres afin de donner l'occasion aux participants de s'investir dans un processus de création et de production personnels. Depuis 2014, cette exposition a lieu à la Maison de la culture Mercier, réalisant ainsi un maillage intéressant entre le monde de l'éducation et les milieux culturels.

d) la diffusion et l'exploitation des œuvres et des produits culturels,

Le volet de la diffusion et l'exploitation des œuvres et des produits culturels nous apparaît aussi important à développer. L'AQÉSAP a conclu une entente avec la Société des Musées du Québec donnant accès à ses membres à l'ensemble des lieux culturels du

Québec comme membre privilège. Cette entente permet à chaque membre d'actualiser sa culture personnelle, chaque enseignant agissant en tant que passeur culturel pour ses élèves.

Nous souhaiterions aussi établir des ententes de partenariat avec les services pédagogiques du Musée d'Art Contemporain de Montréal, ceux du Musée des Beaux-Arts de Montréal et les services de la médiation du Musée National des Beaux-Arts de Québec, développant encore plus le maillage entre le secteur de la culture et celui de l'éducation.

4. Le rapport du citoyen à la culture

Il nous apparaît prioritaire de maintenir le Protocole d'entente interministériel Culture-Éducation. Les actions conjointes des différents intervenants offrent aux jeunes de nouvelles occasions d'enrichir leurs connaissances artistiques liées à différents domaines d'apprentissage. Le programme *La culture à l'école* en est un très bon exemple avec ses deux volets *Ateliers culturels à l'école* et *Une école accueille un artiste*. Ces expériences sont rendues possibles grâce à la collaboration de ressources culturelles inscrites dans le *Répertoire de ressources culture-éducation*. De plus, le document *L'intégration de la dimension culturelle à l'école (MEQ, 2003)* donne des indications précises aux enseignants sur les façons d'ancrer les apprentissages proposés dans la culture immédiate des élèves pour favoriser l'ouverture sur la culture générale, plus particulièrement sur celle qui, en arts plastiques, touche à l'histoire de l'art. Nous désirons souligner la participation des associations en arts au comité d'évaluation des candidatures. Toutefois, il serait souhaitable d'avoir des représentants pour chacune des disciplines au sein du comité d'évaluation des artistes qui ont soumis leurs candidatures au Répertoire de ressources culture-éducation. Depuis 2014, à cause des coupures ministérielles, un seul représentant des quatre associations peut participer au comité de sélection.

C'est aussi, en partie, par le décloisonnement des initiatives éducatives à vocation citoyennes et culturelles que nous pourrions renouveler le maillage entre nos institutions d'enseignement et les multiples espaces socioculturels de la société québécoise.

En soutenant le développement de projets parascolaires par le biais de fonds administrés par des organisations gouvernementales périphériques au milieu de l'éducation, nous nous assurons de créer des liens concrets entre l'école, institution centrale du noyau social d'un milieu, et les organisations citoyennes propres à un contexte donné.

Si nous reconnaissons l'importance du rôle des projets parascolaires comme étant des catalyseurs du sentiment d'appartenance citoyen et du sentiment du pouvoir d'agir, il sera logique de reconnaître l'apport des fonds qui soutiennent de telles initiatives.

Les nouvelles initiatives, les nouveaux développements et les projets ponctuels sont souvent sous la responsabilité de la relève qui cherche des opportunités de renouveler l'offre de service en démontrant comment les nouveaux projets qu'ils développent peuvent servir des besoins existants négligés auparavant par le programme régulier.

Ces initiatives qui prennent, la plupart du temps, racines dans le contexte local et citoyen particulier d'un milieu éducatif touchent souvent le domaine des arts et de la culture. À titre d'exemple, les forums jeunesse du Québec, par le biais de leurs différents programmes, finançaient de telles initiatives qui étaient directement investies dans le domaine éducatif afin de couvrir ces aspects de rayonnement culturel et d'engagement citoyen qui ne pouvaient être couverts par le programme régulier de formation ou par le personnel régulier en place.

C'est en proposant des opportunités concrètes de développement pédagogique à nature citoyenne et culturelle que nous pourrions nourrir un dialogue sociétal à l'échelle du Québec.

Ce n'est pas nouveau que l'on parle de l'importance de l'éducation artistique pour le développement global des jeunes. Déjà en 1988, le Conseil supérieur de l'éducation en faisait mention dans l'avis produit à l'intention du Ministère de l'éducation.

«L'école d'ici veut favoriser «l'épanouissement d'une personnalité créatrice», «le développement d'une personne créatrice qui aspire à l'autonomie, à la liberté et au bonheur», consciente de sa culture personnelle et, comme être social, participant à l'histoire et à la culture particulières de sa collectivité. [...] L'éducation artistique prend ainsi son sens comme partie intégrante du processus éducatif global.» (*L'éducation artistique à l'école, Avis au ministre de l'Éducation, 1988, p. 7*)

Nous sommes donc d'avis que la culture doit s'intégrer aux saines habitudes de vie des familles du Québec au même titre que l'activité physique. Pour y parvenir, nous croyons qu'il est primordial de valoriser la place des arts et de la culture dans nos établissements d'enseignement. Nous saluons l'initiative du gouvernement qui souligne l'importance de valoriser la place des arts et de la culture dans l'ensemble des établissements d'enseignement.

«Valoriser la place des arts et de la culture au sein de l'ensemble des établissements d'enseignement, tant au cœur des programmes de formation que

lors des activités parascolaires.» (*Agenda 21C de la culture au Québec*, 2012, p. 12)

Toutefois, nous constatons que l'article 22 du Régime pédagogique (RP) ne favorise pas cette valorisation. L'article 22 du RP, qui contient la liste des matières obligatoires au primaire, établit deux classes de matières en introduisant les notions de «temps réparti» et de «temps non réparti». Les matières de la deuxième catégorie peuvent être perçues comme étant moins importantes dans la formation des élèves. Nous suggérons donc que toutes les matières reçoivent le même traitement dans la présentation de la grille-matière des écoles primaires en retirant la notion de «temps non réparti».

Encore une fois ici et comme mentionné dans le point précédent, c'est, la plupart du temps, l'école qui joue le rôle principal de vecteur culturel au sein des familles. Qu'il s'agisse des familles de nouveaux arrivants ou des populations établies depuis plusieurs générations, le rapport à la langue, à la culture et aux arts est existant à travers les contenus avec lesquels les enfants sont en contact dans le contexte scolaire et qui sont ensuite véhiculés vers la maison.

La nature locale et particulière des initiatives parascolaires d'un contexte donné est de première importance au sens où ce sont les acteurs du milieu qui identifient les enjeux, les besoins, et les perspectives d'un projet d'engagement. Mais il est très important de souligner ici que l'initiative parascolaire ne vient pas se substituer à un ou des cours. Elle agit de manière complémentaire comme un catalyseur des apprentissages et comme un pont entre expériences pédagogiques en milieu formel (à l'école) et expériences personnelles vécues de l'élève en dehors du cadre scolaire. L'objectif premier ici est donc de sortir de l'école pour aller sur le terrain vivre l'expérience pratique des savoirs théoriques de ses disciplines. Nous insistons ici sur le fait qu'il ne s'agit pas d'activités de type occupationnel dans les domaines non couverts par les activités du curriculum en place. Chaque institution éducative construit sa propre histoire et ses propres trajectoires à travers la population qui la fréquente et à travers les projets particuliers qui permettent aux membres de sa communauté de s'engager activement dans son projet.

Par exemple, certaines écoles confessionnelles, écoles privées ou écoles alternatives bénéficient par défaut de l'engagement soutenu des parents et des familles, car ces institutions, à travers leur myriade de projets périphériques au curriculum, agissent comme fondement identitaire principal des communautés qu'ils desservent. Il est donc facilement observable de constater que des cultures fortes et clairement définies

animent non seulement les jeunes, mais l'ensemble des familles et des communautés qui sont réunis autour de tels projets.

C'est donc ici aussi par le décloisonnement, par la décentralisation et par le soutien financier aux initiatives éducatives locales à vocation citoyenne et culturelle que nous serons en mesure de sensibiliser plus significativement les familles à l'importance de l'engagement culturel. La réforme éducative du présent programme l'avait établi, il faut donner une plus grande autonomie aux institutions locales quant à leur potentiel d'action auprès de leur communauté.

Comment mieux soutenir le potentiel créatif des jeunes et leur engagement en faveur de la culture ?

Nous croyons qu'il est important de conserver les Comités culturels des commissions scolaires qui ont pour mission de dynamiser la dimension culturelle de la commission scolaire et de promouvoir l'intégration de la culture dans toutes ses écoles. Ce soutien permet d'une part d'accompagner les écoles qui désirent organiser des activités pour le *Mois de la culture à l'école* ou soumettre des projets artistiques et culturels aux *Prix de reconnaissance Essor* et d'autre part d'accompagner les écoles dans la préparation de sorties culturelles : réservations, transport, collectes de fonds, planification d'activités culturelles, recours aux services de diffuseurs ou d'organismes culturels, etc. Toutefois, nous souhaitons une plus grande souplesse dans l'attribution des sommes accordées aux sorties culturelles afin d'offrir aussi une aide financière aux écoles qui désirent organiser des sorties scolaires dans des régions limitrophes.

Aussi, depuis quelques années, l'AQÉSAP contribuait financièrement avec les autres associations en arts (FAMEQ, ATEQ et AQEDÉ) et l'association des comités culturels scolaires au Prix Éducation artistique remis lors du gala des Prix de reconnaissance Essor. Malheureusement, comme le gouvernement n'offre plus d'aide financière aux associations d'enseignement pour l'organisation de congrès ou de formations, ce prix est menacé de disparaître. Les associations devant assumer seules les coûts croissants des activités offertes aux membres ne peuvent plus supporter les coûts du prix Éducation artistique à même les revenus générés par les membres.

Nous croyons aussi que pour soutenir le potentiel créatif des jeunes et leur engagement en faveur de la culture, il est important que le temps consenti en enseignement des arts favorise des apprentissages approfondis en arts. Au secondaire, nous souhaitons modifier le Régime pédagogique pour attribuer 100 heures en 3^e et 4^e secondaire plutôt

que 50 heures. La problématique au primaire est que l'élève puisse changer de discipline tous les deux ans. Pour ce faire, nous privilégions la continuité de la formation.

Les réalités actuelles de l'économie de marché entretiennent dans le monde de la formation éducative une culture de la performance et de la productivité dans laquelle les arts, les langues et les sciences humaines en général sont mis à mal face à un modèle socioculturel unique véhiculé par les grandes plateformes technologiques.

À défaut d'alternatives viables à ces modèles, la jeunesse embrasse pleinement cette culture globale en la renouvelant par son propre apport et par sa participation. De ce fait, l'interactivité des contenus, des formats et des plateformes représentent aujourd'hui un potentiel essentiel à toute forme de contenu culturel.

Potentiel d'appropriation et d'interactivité, développement vers le haut, reconnaissance des initiatives locales et décentralisation représentent des éléments clés à un engagement culturel prononcé de la jeunesse.

Comme les grandes plateformes de médias sociaux l'ont démontré dans les dernières années, le contenu culturel n'existe plus désormais que sous forme documentaire ou performative unidirectionnelle. Nous parlons davantage aujourd'hui d'espaces culturels ou artistes et intervenants se mêlant au public à travers des structures décentralisées. Cela signifie qu'il est désormais nécessaire non pas d'encourager uniquement l'artiste dans sa production de contenu, mais aussi de procéder à la construction d'espaces hybrides, entre contexte physique et virtuel, dans lesquelles se déploieront des œuvres, des formats, des appréciations et des contenus de toutes formes. La jeunesse est particulièrement sensible aux nouveaux modes d'interactions mis de l'avant dans l'ensemble des domaines du vaste secteur numérique. Les espaces de création et d'interaction propres à l'enseignement des arts en contexte scolaire ou informels représentent des exemples concrets et éprouvés de tels espaces de transformation sociale.

Comment encourager et reconnaître davantage l'engagement des citoyens dans la vie culturelle par le bénévolat et la philanthropie ?

Il est important de mettre en valeur l'histoire et le patrimoine institutionnel local. Il faut renouveler le portrait socioculturel et la contextualisation de la population dans le

milieu. On doit sensibiliser la population aux enjeux organisationnels et économiques des institutions éducatives, culturelles et citoyennes.

C'est en mobilisant les acteurs culturels et éducatifs au sein de projets concertés autour d'enjeux culturels locaux et globaux que nous serons en mesure de susciter des formes d'engagement volontaire de la part de la population. Le projet de formation scolaire d'un jeune est un projet mobilisateur au sein des membres d'une famille comme peut l'être le choix du développement d'une activité artistique ou sportive. C'est en utilisant ces espaces institutionnels comme leviers que le domaine de la culture pourra renouveler son attrait, sa pertinence et son intérêt auprès de la population générale.

5. La gouvernance et le financement

Comment soutenir adéquatement l'innovation, l'entrepreneuriat culturel et la relève ?

C'est encore une fois par le décloisonnement ainsi que par l'ouverture et la démocratisation de nos institutions culturelles que nous stimulerons l'innovation et l'entrepreneuriat culturel de la relève. Contrairement à ladite culture populaire ou à l'émergence récente de la culture numérique jeune dans lesquels ces derniers s'investissent, les milieux culturels traditionnels, hautement spécialisés, se renouvèlent difficilement à la lumière des nouveaux paradigmes informationnel et numérique. Il est essentiel de transformer le rapport au public de nos institutions culturelles afin que la jeunesse et la relève puissent s'y reconnaître et s'y inclure.

À travers la formation générale délivrée par un programme de formation en art dans lequel les acteurs culturels d'un milieu convergent, la jeunesse est en mesure de comprendre les mécanismes de gouvernance et de financement à l'œuvre derrière les contenus qu'ils consomment.

Les milieux conjoints de l'éducation et de la culture doivent pouvoir, de part et d'autre, bénéficier de financement destiné à la formation à la création afin de concevoir et d'implanter des projets ponctuels qui leur permettront de réunir des intervenants et des secteurs traditionnellement segmentés. En accordant davantage de liberté aux directions d'établissements éducatifs dans le but déclaré de développer des services particuliers à vocation culturelle, nous serons en mesure de créer une économie du savoir et de l'expertise en matière de soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat culturel.

Il est aussi impératif d'assurer un suivi constructif en lien avec le programme de formation afin de permettre la continuité des interventions éducatives dans les différentes disciplines. Le financement doit poursuivre une certaine simplicité et rigueur dans son offre de financement pour les activités culturelles. Tout est culture peut-être! Mais il faut maintenir une souplesse pour ces projets et aussi assurer une qualité de réalisation en lien avec une construction réflexive sur le monde culturel dans l'offre aux étudiants du Québec.

6. Conclusion

À la lumière de ce qui a été énoncé précédemment, nous souhaitons souligner le leadership des enseignants en arts en ce qui a trait à la médiation culturelle. Ils mettent en place des moyens d'accompagnement, de création et d'intervention destinés à leurs élèves. « La pédagogie, c'est cet effort pour adapter la culture aux besoins et aux capacités des élèves et cet effort pour amener les élèves à faire face aux exigences de la culture » (Simard, 2001) En effet, « sans leur engagement au regard de l'intégration de la dimension culturelle, l'école ne pourra donner à l'élève la possibilité d'accéder à un bagage culturel enrichi. » (*L'intégration de la dimension culturelle à l'école*, 2003, p. 19)

L'AQÉSAP, en tant que partenaire culturel, par le biais de formations, de colloques, de congrès et de la revue *Vision*, répond aux initiatives et aux besoins de formation manifestés par la communauté éducative en quête d'expériences et d'apprentissages riches et diversifiés sur le plan culturel. Nous désirons donc poursuivre notre collaboration active au sein des différents comités de travail du Ministère de la Culture et des Communications et du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de mener à bien notre mission. Pour ce faire, il nous apparaît essentiel que ces Ministères accordent du financement pour la réalisation de ces différents projets.